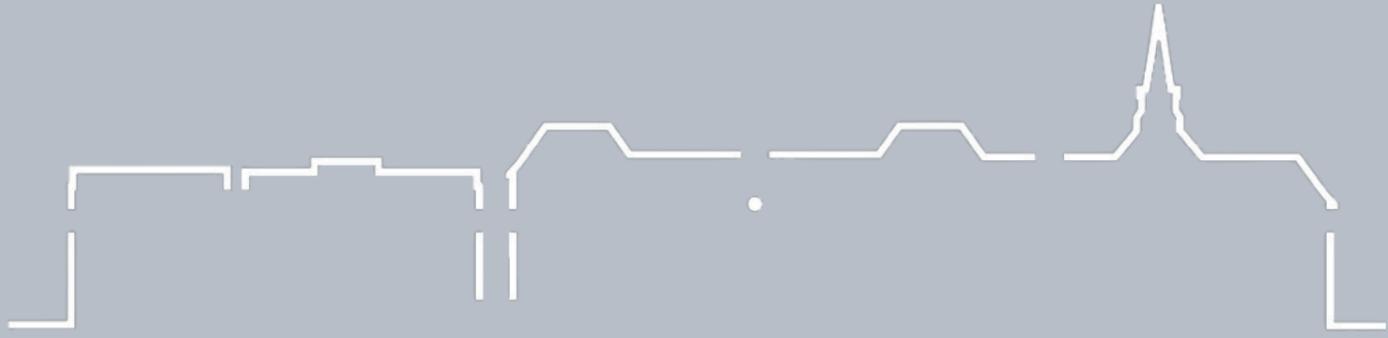


Livret d'Accueil



CENTRE LES BRUYERES

ACCUEIL & HEBERGEMENT DE PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



Foyer de Vie (FDV)

La Devèze 15230 Paulhenc



Bienvenue

Nous sommes heureux de vous remettre ce livret d'accueil conçu pour vous faire découvrir le foyer de Vie et ses prestations d'accompagnement. Les démarches à effectuer pour être accueilli(e) y sont présentées et vous retrouvez également les informations indispensables à une bonne intégration.

L'ensemble du personnel et moi-même sommes à votre écoute pour vous accompagner au quotidien et vous apporter une réponse personnalisée et adaptée à vos besoins.

**Mme FERRAND Audrey
Directrice d'établissement**



Horaires du Secrétariat

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Tél : 04.71.23.30.75 - Fax : 04.71.23.38.34

Courriel : centresbruyeres@associationlesbruyeres.fr



Pour joindre les unités du FO directement :

Chanteclair : 04-71-23-60-21

Colibris : 04-71-23-60-19

Hirondelles : 04-71-23-60-20

Gentianes : 04-71-23-60-18

Lilas et Jonquilles : 04-63-03-01-15

Présentation

Le Centre les Bruyères se situe sur la commune de Paulhenc dans le département du Cantal .
Ouvert en 1866 par le Père Robert sous le nom d'hospice des incurables.

A son décès , les soeurs franciscaines poursuivent son oeuvre.

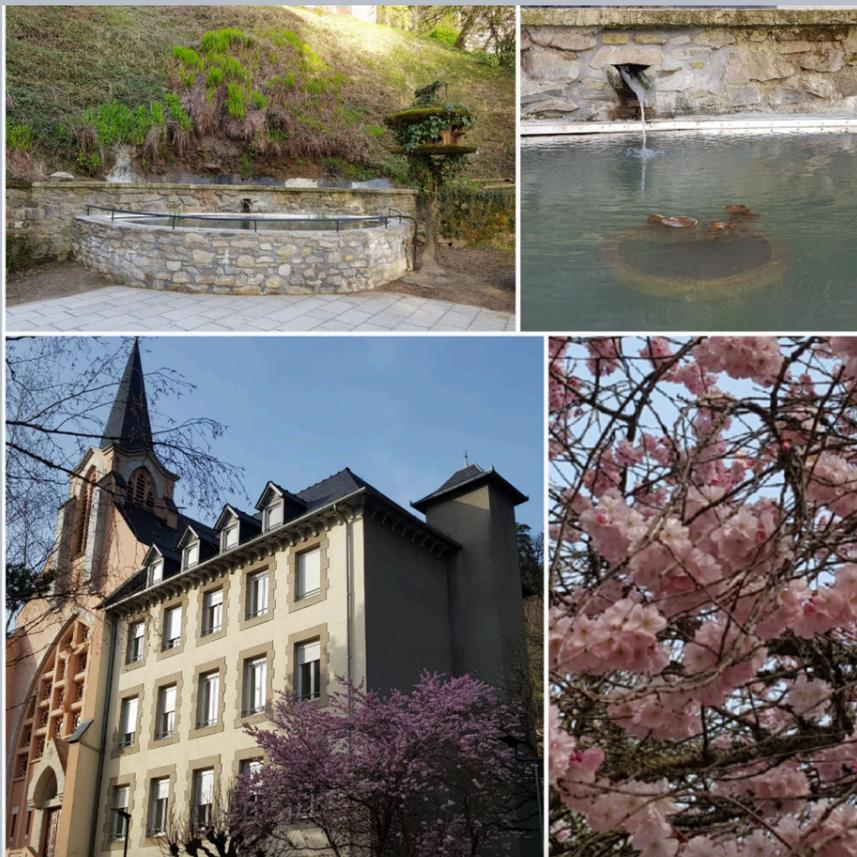
- En 1934 suite à la mise en eau du Barrage de Sarrans les soeurs sont obligées de déménager sur le site actuel du Centre.
- En 1978 l'association les Bruyères voit le jour.
- En 1985 un projet de restructuration de l'établissement est mis en oeuvre
- En 1987 la première direction laïque prend la suite des soeurs Franciscaines.
- Entre 1987 et 1992 mise à jour du projet et exécution des travaux, suppression des dortoirs et création des unités de vie.
- En 1995-1996 création d'une unité de vie composée de 8 logements à Pierrefort
- En 1999 -2000 extension à Pierrefort avec une nouvelle unité de vie en Studio pour les résidents vieillissants.

- En 2018 un nouveau bâtiment se construit et abrite les 4 unités de vie du FAM :
 - Maison du Lac
 - Arc en Ciel
 - Les Emeraudes
 - Bellevue

- En 2020 le bâtiment central est réhabilité et abrite les unités du Foyer Occupationnel :
 - Gentianes
 - Hirondelles
 - Chanteclair
 - Colibris

- En 2022-2024: le bâtiment des Lauriers est rénové et transformé en plusieurs studios à destination du SAVS.

- 2023 création du SAMSAH DES MONTS DU CANTAL .



Situation

Géographique



 Via Clermont-Ferrand

Centre les Bruyères
FAM
Foyer de vie

La Dèvèze
15230 Paulhenc

Site de Pierrefort
SAVS

- Foyer de Vie
- SAMSAH des Monts du Cantal

Les Valeurs de l'établissement Au cœur du Projet du résident

2/ LE RESPECT

Accepter les différences, sans jugement, dans l'écoute et la tolérance.

Tenir compte des choix de la personne accueillie et la laisser faire autant que possible afin de préserver son autonomie.

Respecter son intimité, sa dignité, la confidentialité des informations recueillies

4/LA COHESION D'EQUIPE

Favoriser la communication et la liberté d'expression au sein de l'équipe, source de savoirs et de complémentarité.

Faire émerger les propositions, de chaque professionnel pour mettre en mouvement l'accompagnement individualisé.

Réaliser nos objectifs communs dans la cohésion, la solidarité et l'entraide.

Agir en fonction des décisions d'équipe, dans la confiance, la cohérence et l'interdisciplinarité.

1/ LA BIEN-ÊTRE

Ne pas limiter la personne à ses déficiences mais s'appuyer sur ses compétences pour l'amener au maximum de ses possibilités.

Considérer la personne accueillie comme un adulte ayant des droits et des devoirs, un citoyen à part entière.

Ainsi nous recueillons les souhaits de la personne accueillie et nous évaluons ses besoins afin de créer un accompagnement individualisé.

3/ QUALITÉ DE VIE

Développer la notion du « vivre ensemble » tout en préservant l'épanouissement, le confort et la sécurité de chacun.

Accompagner à l'estime de soi par le « prendre soin ».

Favoriser la socialisation et le maintien des liens familiaux dans le respect du choix de la personne et des mesures de protection.

Soutenir la personne accueillie dans la pratique religieuse qu'elle a choisie.

Accompagner et soutenir la personne accueillie dans sa vie affective.

5/ PROFESSIONNALISME

S'engager dans une démarche éthique et responsable pour être force de proposition au service de la qualité de l'accompagnement. Prendre de la distance vis-à-vis des situations complexes, connaître ses limites et savoir passer le relais.

Suivre l'actualité législative et s'appropriier les nouvelles recommandations professionnelles.

Admission

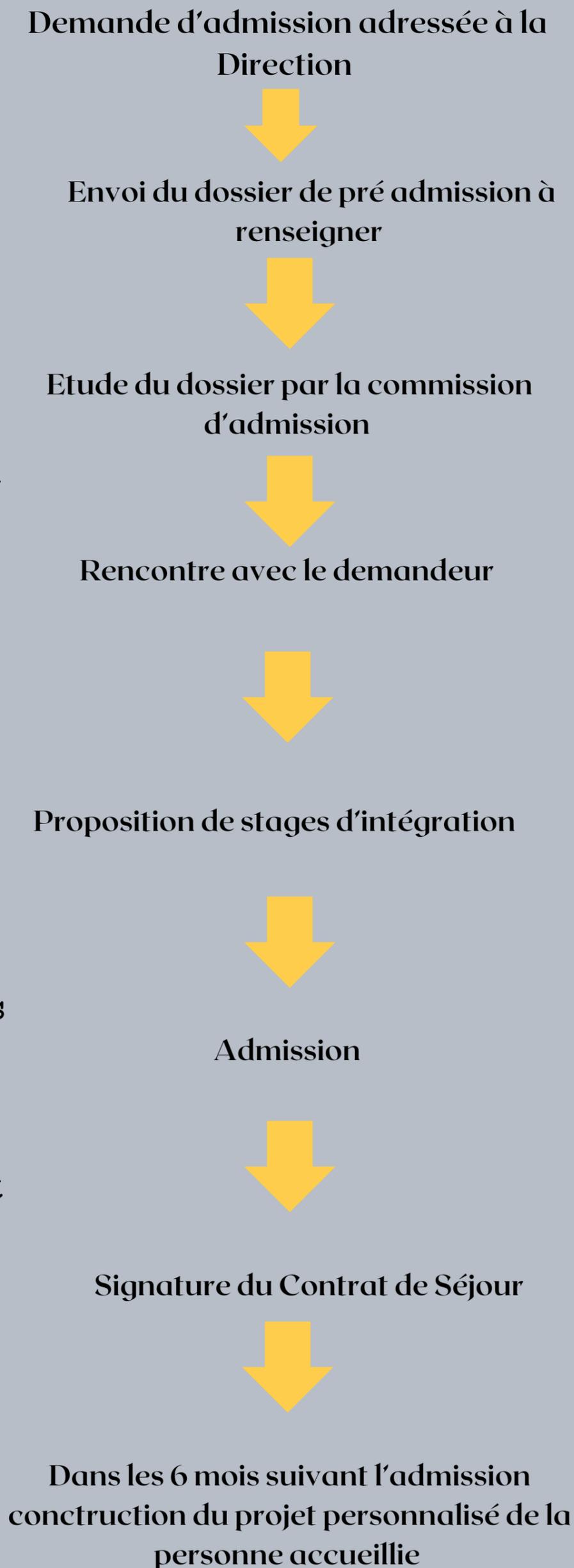
> Intégration

Afin de prétendre à une admission au sein du Foyer de Vie il vous faut détenir une notification d'orientation "FDV" délivrée par la M.D.P.H .

Lorsque la commission d'admission émet un avis favorable, une rencontre et une visite sont proposées avec le demandeur, accompagné de sa famille et/ou de son représentant légal et/ou de l'équipe de l'établissement d'origine.

Des stages d'intégration et/ou d'évaluation de 3 semaines renouvelables sont programmés. Prévoir le traitement pour la durée du stage.

A l'issue de cette période un bilan de stage est réalisé et le demandeur peut être inscrit sur liste d'attente ou bénéficiaire d'une place à la suite du stage.



Documents à fournir

Lorsque vous êtes admis au FDV, votre dossier est composé d'un volet administratif, d'un volet médical et d'un volet éducatif.

A cet effet, des documents vous sont remis et seront à nous retourner dûment complétés et signés.

Volet administratif

- Photocopie de votre Carte vitale et attestation de droits.
- Photocopie de votre Carte de complémentaire santé (mutuelle).
 - Photocopie de votre Carte nationale d'identité.
 - Photocopie de votre Carte d'invalidité.
 - Notification de la MDPH. pour l'AAH. et l'orientation en FDV.
- Notification de la mesure de protection juridique.
 - Un extrait d'acte de Naissance
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
 - 2 photos d'identité.

Un chèque de 50 euros : Pour le marquage de votre linge personnel assuré par l'établissement

Volet médical

- Bilan médical précisant les antécédents les allergies médicamenteuses.
- Prescription du traitement en cours.
 - Médicaments pour 3 jours.
 - Protocole de soin en cours.
- Carnet de santé et de vaccination.
- Date du dernier suivi dentaire et nom du dentiste.
- Date du dernier suivi ophtalmologiste et nom du médecin.
- Nom des autres spécialistes et comptes rendus médicaux.

Volet éducatif

Dernier projet personnalisé
ou bilan d'accompagnement/ noté éducative.

Documents remis

Contrat de séjour.
Règlement de fonctionnement.

Présentation de l'équipe

L'interdisciplinarité des équipes est une richesse au service de vos besoins .

Des fonctions directement dédiées à votre accompagnement :

Accompagnement socio-éducatif
Accompagnants Éducatif et Social ,
Animateurs , Chefs de service éducatif,
Moniteurs Éducateurs , Surveillants de nuit.

Accompagnement à la santé
Aide Soignants , Ergothérapeute, Psychologue,
Diététiciens, Infirmiers
Kinésithérapeutes, Médecins généralistes,
Psychiatre,
Podologues (intervenant
extérieurs), Sage Femme, Pharmacie : externe à
l'établissement.

Des fonctions en support à votre accompagnement :

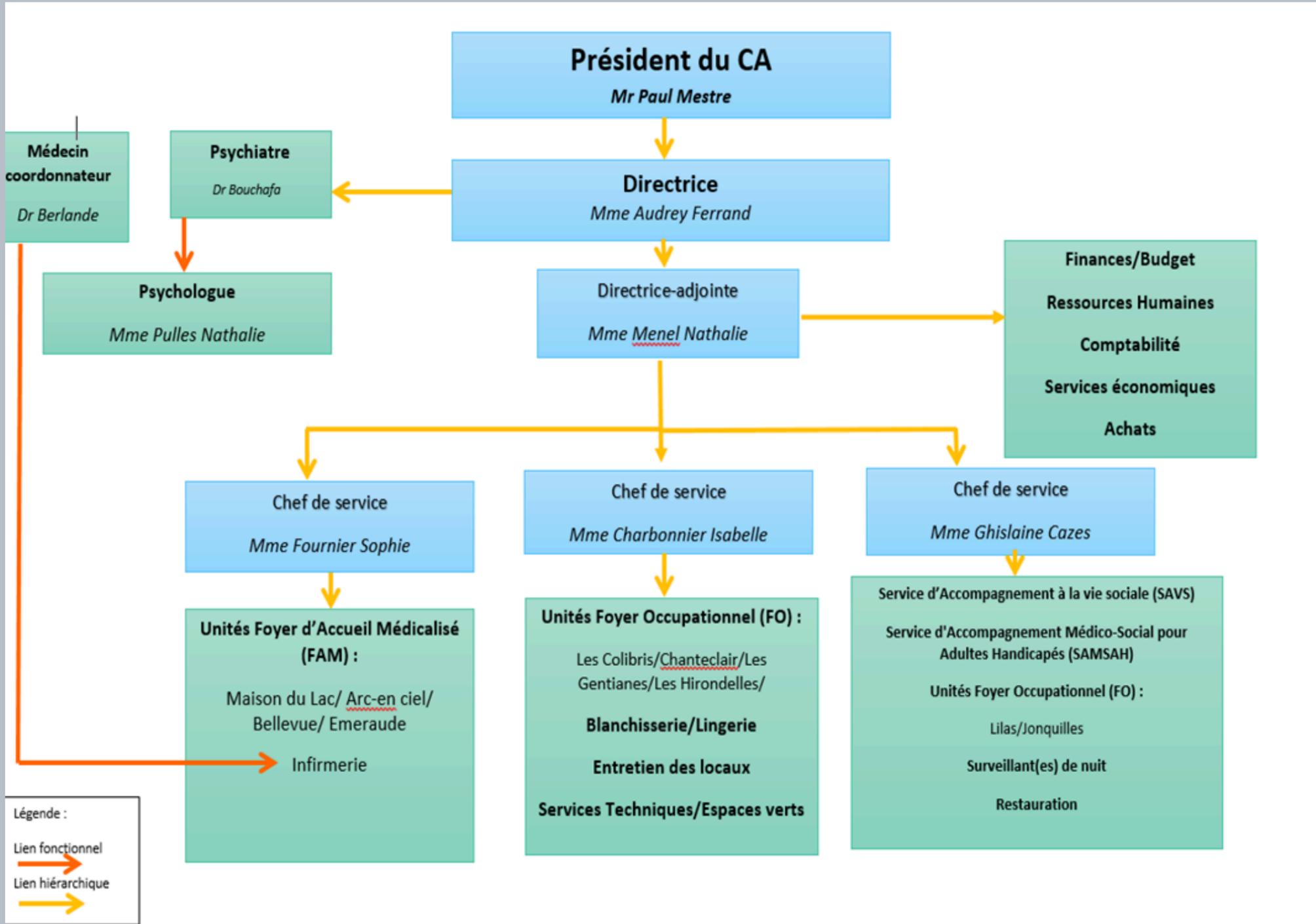
Équipe administrative

Adjoint administratif, Comptable,
Directrice, Secrétaire, Économe.

Équipe logistique

Agent des espaces verts, Agents des
services techniques, Agents de service
intérieur(Ménage , Lingerie) , Cuisinier

Organigramme



Missions du Foyer de Vie

Le Foyer de vie (FDV) est un lieu de vie. L'ensemble des prestations proposées a pour objectifs, de maintenir l'autonomie et de soutenir la personne accueillie dans sa vie relationnelle et sociale.

Infirmierie

Le projet personnalisé une co-construction entre le professionnel et la personne accueillie et son entourage :

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet personnalisé qui vient recueillir les souhaits, évaluer les besoins et définir des objectifs individualisés.



Accompagnement à la santé

Le suivi médical, les soins constants, les séances paramédicales, sont mis en oeuvre au quotidien de manière individualisée. Il concourt à la bonne santé physique et psychique de la personne accueillie.

Maintien et développement de l'autonomie:

L'accompagnement dans tous les actes quotidiens de la vie :

- L'aide à la toilette, rangement, aide au repas, personnalisation de l'espace de vie de la personne accueillie.
- La communication et les relations avec autrui.
- Les déplacements à l'extérieur en présence d'un professionnel.



Prise en charge de la Douleur

Tout au long de votre parcours de vie des douleurs peuvent se présenter. Par notre accompagnement pluridisciplinaire, par l'écoute, l'observation, nous utiliserons avec vous des échelles d'évaluation et nous mettrons en place des solutions pour soulager votre douleur.

Participation sociale:

Différents types d'accompagnements permettent de favoriser la participation sociale des usagers :

- À l'exercice des droits et libertés.
- À l'expression du projet personnalisé.
- À l'exercice de ses rôles sociaux.
- À la gestion de ses ressources.



Les prestations logistiques



L'hébergement

- Au centre les Bruyères : Chambre individuelle avec salle d'eau
- 3 appartements destinés à la préparation de la vie en semi-autonomie

Salle à manger collective par unité avec coin salon et télévision

L'hébergement

Chambre individuelle (équipée de rails de transfert en cas de nécessité) avec salle d'eau Salle à manger collective par unité avec coin salon et télévision Vous avez la possibilité de meubler votre chambre selon vos envies Votre chambre est votre espace privé et vous pouvez la fermer à clé si vous le souhaitez

- A Pierrefort : Appartements en semi-autonomie avec espace de vie commun.



Restauration

Cuisine sur site
Self



Les locaux d'activités et de Loisirs

Salles d'activités
Salle Snoezelen
Salle de Balnéothérapie
Salle des fêtes
Salle Esthétique et Coiffure
Cuisine d'apprentissage
Piscine chauffée Intérieure



Les locaux de soins

Infirmierie
Salle de soins



Lingerie

Linge des résidents entretenu sur site



Transports

15 Véhicules dont 2 aménagés

Activités éducatives

Les activités éducatives visent l'épanouissement de la personne à travers le développement de l'autonomie, la recherche du bien-être et la valorisation de l'image de soi

Activités culturelles

- Théâtre
- Atelier lecture et calcul
- Lecture
- Plume bavarde : journal de l'établissement
- Sorties (culturelle , concert, musée)
- Accompagnement à la médiathèque
- Casque de réalité virtuelle



Activités sportives

- Sport d'hiver
- Marche
- Escalade
- Equitation
- Canyoning
- Piscine
- Randonnées
- VTT
- Pétanque
- Sport adapté



Spiritualité

Une messe est proposée chaque jeudi aux personnes qui le souhaitent.

Activités ludiques et manuelles

- Atelier créatif
- Atelier couture
- Jeux de société
- Bricolage



Activités culinaires

- Atelier cuisine du samedi
- Atelier pâtisserie
- Concours de pâtisserie



Activités de bien-être

- Snoezelen
- Balnéothérapie
- Esthétique
- Coiffure
- Relaxation



Les sorties achats

Des sorties sont organisées en individuel et/ou en collectif : achats personnels vêtements , produits d'hygiène...

Les séjours

Des séjours encadrés par les équipes offrent la possibilité d'une activité touristique, sportive ou culturelle, hors de l'enceinte de l'établissement.

Sortir de l'institution, proposer un nouveau cadre et un changement d'air, partir en vacances sont les objectifs principaux de ces séjours, tout en tenant compte du projet personnalisé.



Les Services à la Collectivité

Les ateliers services à la collectivité permettent aux personnes accueillies qui le souhaitent, de mobiliser des compétences proches du milieu professionnel et ainsi de se rendre acteur de la vie institutionnelle.

Pour leur participation aux services à la collectivité les personnes accueillies reçoivent une rétribution à chaque fin de mois.

Entretien des locaux

Ménage



Cuisine et economat

Aide en cuisine

Participation à l'élaboration des repas
Livraison des petits déjeuner et des produits d'entretien sur les unités



Espaces Verts

Entretien des espaces verts
Entretien du bassin



Administratif

Aide à la distribution du courrier
Destruction des papiers
Préparation des rétributions



Lingerie

Pliage de linge
Rangement



Services Techniques

Aide aux déménagements
Aide au petits travaux



Lien social et familial

Les festivités

Des festivités et animations sont organisées tout au long de l'année.

D'autres occasions permettent aux familles et aux personnes accueillies de se retrouver pour célébrer les fêtes traditionnelles.



La fête des résidents

Cette journée est un temps fort de l'année. Elle réunit l'ensemble des professionnels, les membres du conseil d'administration du centre les Bruyères, les personnes accueillies et leurs proches dans une ambiance conviviale et estivale : rétrospective de l'année, exposition des oeuvres réalisées, repas, animations, jeux et après-midi dansante.



Le Noël des enfants du personnel

Cette journée réunit les enfants du personnel et les personnes accueillies autour d'un spectacle et d'un goûter.

C'est un moment de partage très apprécié par les personnes accueillies.



Expressions des personnes accueillies

Le dialogue permanent entre les personnes accueillies, l'entourage et l'établissement favorise l'expression des besoins et la mise en oeuvre de réponses appropriées, visant l'amélioration de la qualité des prestations. L'ensemble des professionnels est à l'écoute au quotidien et des instances spécifiques permettent des échanges à dimension collective.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

C'est un lieu d'expression et d'information privilégié des personnes accueillies. Les membres du CVS sont élus pour une durée de 3 ans par les personnes accueillies dans les unités de vie.

Siègent également un représentant des familles, le maire de la commune de Paulhenc,

le vice-président du Conseil d'administration, un professionnel.

Le CVS se réunit 4 fois par an.

Chaque CVS donne lieu à un compte rendu largement diffusé dans l'établissement.

Les membres du CVS formulent des avis et des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement du FDV : organisation, vie quotidienne, activités, animations socio-culturelles, services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements.

Le CVS est également associé à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Le groupe de paroles vie affective et sexuelle:

Le droit à une vie affective et sexuelle s'impose en tant que liberté individuelle. Nous proposons des groupes de paroles autour de la vie affective et sexuelle aux personnes accueillies animés par une sage femme et une infirmière.

Ces espaces de paroles donnent des informations de prévention, travaillent la notion de consentement. La protection des personnes, le respect de leur intimité, la prévention des violences sexuelles et des infections sexuellement transmissibles y sont abordés.

Le projet personnalisé :

Lorsque nous construisons un PP ce dernier est toujours élaboré avec l'avis de la personne accueillie et de son entourage.

La Commission Menu :

La commission menu vise à établir des préconisations en termes d'équilibre alimentaire en créant des menus intégrant la notion de plaisir, tout en préservant le capital santé.

Elle est composée de

- Un cuisinier
- Un diététicien
- Un économiste
- Un chef de service
- Un infirmier

Une fois par semaine l'économiste et le chef de service se rendent sur une unité pour créer avec les personnes accueillies une journée de menu.

Lien avec l'entourage familial :

Dans le respect de vos choix, vous avez la possibilité d'être accueilli(e) chez vos proches, à la journée ou en nuitée, du vendredi après-midi au lundi matin.

Ces sorties sont à organiser en amont avec le secrétariat, les professionnels et les personnes qui vous recevront.

Le FDV est un lieu ouvert où vos proches sont les bienvenus.

Nous pouvons également héberger dans un studio les personnes qui vous rendent visite (voir tarifs au secrétariat)

Droits et informations



Facturation :

Le prix de journée est à la charge de la personne accueillie. Lorsque ses ressources ne lui permettent pas de s'en acquitter, les frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale. Les personnes accueillies doivent toutefois y contribuer selon la législation en vigueur, soit 70% du montant des ressources (Allocation aux Adultes Handicapés ou pension d'invalidité). Cette somme est facturée mensuellement par l'établissement et reversée directement au Conseil Départemental



Assurances :

Les personnes accueillies sont couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'établissement. Cette assurance institutionnelle ne vous couvre pas hors de l'établissement, ni pour les sinistres que vous pourriez occasionner au sein du foyer de vie. Chaque personne doit donc souscrire une responsabilité civile à son propre nom et à l'adresse du FDV. D'autre part, il est demandé à chaque représentant légal de souscrire à une complémentaire santé (mutuelle) pour couvrir son protégé.



Transports :

Pour les accompagnements lors des sorties (activités, achats, visites médicales...) l'établissement dispose d'un parc automobile et assure le transport. Pour les séjours et week-ends chez vos proches, les transports sont assurés par votre entourage, par des taxis ou par une navette mensuelle qui relie le Centre les Bruyères jusqu'à Aurillac.



Sortie définitive :

La personne accompagnée peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie. La Direction informera le demandeur des conséquences éventuelles de sa décision. Après avis de la MDPH, l'établissement peut mettre fin à l'accompagnement notamment en cas de non respect du règlement de fonctionnement.

Dynamique de Parcours :

Le Centre les Bruyères propose différents types d'accueil et d'hébergements:

- en unité de vie collective
- en semi autonomie
- en appartement

En fonction de l'évolution des besoins des personnes accompagnées, l'équipe éducative peut proposer un autre type d'accueil.

La personnes accueillie ou son représentant légal peut également nous solliciter afin de changer d'unité de vie ou de type d'accueil.



EN CAS DE PROBLEME

Un conflit, vous ne vous sentez pas entendu ?
N'hésitez pas à prendre rendez vous avec votre chef de service ou bien la direction, des solutions existent

Vous pouvez également contacter le conseil départemental qui vous orientera vers un médiateur

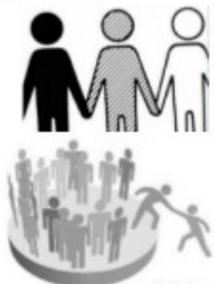
Charte des droits et des libertés de la Personne accueillie

ARTICLE 1 PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

La discrimination:

C'est rejeter quelqu'un qui est différent.

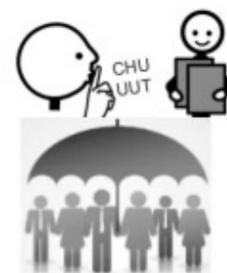
Je dois être respecté comme je suis.



ARTICLE 7 DROIT À LA PROTECTION

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.

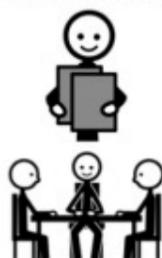
L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



ARTICLE 2 DROIT À LA PRISE EN CHARGE ET À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

L'établissement me propose un projet individualisé pour m'accompagner.

Le projet est discuté avec moi.



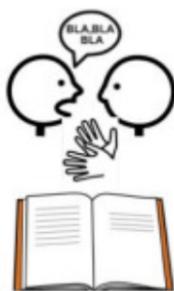
ARTICLE 8 DROIT À L'AUTONOMIE

L'établissement m'accompagne pour devenir plus autonome dans tous les domaines.



ARTICLE 3 DROIT À L'INFORMATION

L'établissement me donne un livret d'accueil et me l'explique.



ARTICLE 9 PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.

Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.

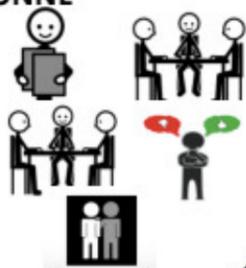


ARTICLE 4 PRINCIPE DE LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ECLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Je dois participer à l'écriture de mon projet individualisé. Je donne mon avis.

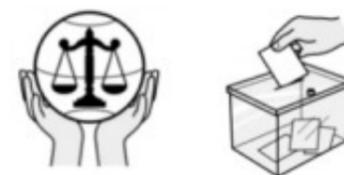
Je dois être d'accord avec mon projet. Mon projet correspond à mes envies.

Quand je choisis, il faut m'expliquer ce qui va arriver. Je peux être aidé par ma famille ou par la personne de mon choix.



ARTICLE 10 DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques, comme aller voter par exemple.



ARTICLE 5 DROIT À LA RENONCIATION

Seul ou avec mon représentant légal, je peux changer mon accompagnement.

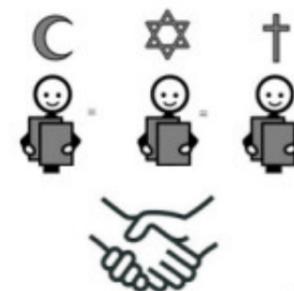
J'ai le droit d'arrêter mon accompagnement par écrit.



ARTICLE 11 DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Je peux choisir ma religion. Je peux la pratiquer en respectant les règles de l'établissement.

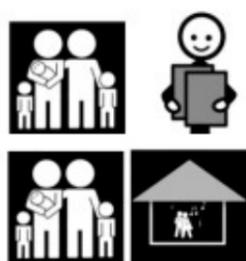
Je dois respecter les autres religions.



ARTICLE 6 DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

J'ai le droit d'inviter ma famille pour mon projet individualisé.

Je peux inviter mes proches à certains événements de l'établissement.



ARTICLE 12

RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

Je dois être respecté comme je suis.

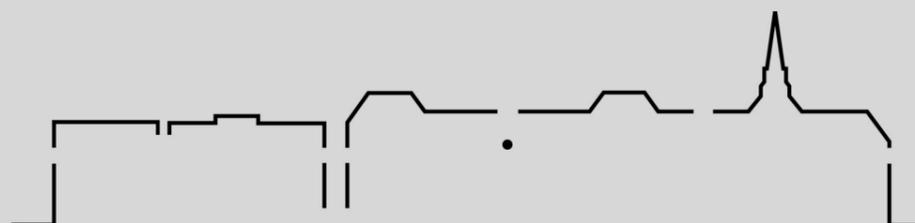
Ça veut dire:

Que l'on doit me parler correctement.

Que l'on doit agir avec moi sans violence.

Les personnes qui m'entourent doivent respecter ma vie, mes choix.





CENTRE LES BRUYERES

ACCUEIL & HEBERGEMENT DE PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP

Centre les Bruyères

Foyer de Vie

Adresse- Lieu Dit La Devéze - 15230- Paulhenc

Tél : 04 71 23 30 75 Fax : 04 71 23 38 34

Courriel : centresbruyeres@associationlesbruyeres.fr